

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels



**1839e**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

(Séance d'ouverture)  
Mardi 15 septembre 1970,  
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session par le chef de la délégation libérienne .....	1
Point 2 de l'ordre du jour: Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .	1
Allocution de Mme Angie Brooks-Randolph, présidente provisoire, chef de la délégation libérienne .....	1
Point 3 de l'ordre du jour: Pouvoirs des représentants à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale: a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs .....	3
Point 4 de l'ordre du jour: Election du Président .....	3
Allocution de M. Edvard Hambro, président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale .....	4
Organisation des travaux .....	6

*Présidente provisoire:*

Mme Angie BROOKS-RANDOLPH (Libéria).

*Président:* M. Edvard HAMBRO (Norvège).

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ouverture de la session par le chef  
de la délégation libérienne**

1. La **PRESIDENTE PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*): Je déclare ouverte la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**  
**Minute de silence consacrée à la prière  
ou à la méditation**

2. La **PRESIDENTE PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*): J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

*Allocution de Mme Angie Brooks-Randolph, présidente provisoire, chef de la délégation libérienne*

3. La **PRESIDENTE PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*): La présente session marque le vingt-cinquième anniversaire d'une organisation créée pour "préserver les

générations futures du fléau de la guerre". Nous nous réunissons donc en un moment où non seulement nous devons faire le point et évaluer le passé, mais aussi prévoir clairement et audacieusement l'avenir. Il est de notre devoir de chercher à dissiper les doutes croissants que suscite l'efficacité de notre organisation et de rétablir cet élément d'espoir et de confiance qui existait au moment où les Nations Unies furent créées.

4. Dans le discours d'inauguration que j'ai prononcé en tant que présidente de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale je m'étais quelque peu attardée sur certaines des faiblesses intérieures de l'Organisation, l'étroitesse de vues et le sens insuffisant des réalités qui accompagnent trop souvent ses activités.

5. Dans le monde réel, aujourd'hui comme alors, nous trouvons la violence et des conflits armés sur presque tous les continents. Une situation tragique persiste au Viet-Nam. La crise du Moyen-Orient dans laquelle, il y a quelques semaines, nous avons vu briller une lueur d'espoir, paraît actuellement être revenue à un point où le compromis n'a plus sa place.

6. La politique de puissance et l'opportunisme politique continuent d'empêcher tout progrès en ce qui concerne la question de Corée et celle de la représentation de la Chine aux Nations Unies, alors qu'il conviendrait de faire un sérieux effort afin de les résoudre une fois pour toutes. Ce principe semble s'appliquer également à d'autres parties du monde dont les populations ont manifesté le désir d'être réunies.

7. Je suis profondément inquiète de constater que la nécessité d'établir une force permanente de maintien de la paix qui serait au service de la justice et non pas de politiciens agissant de manière arbitraire, n'a pas reçu aux Nations Unies le traitement approprié, sous forme d'autorisation et de financement. Certes, une force permanente de maintien de la paix ne saurait résoudre entièrement la question du maintien de la paix, étant donné les rivalités de puissances dont souffre le monde, mais il est bien vrai qu'une force de maintien de la paix pourrait s'interposer entre des puissances belligérantes, augmenter les chances de réussite des règlements négociés et réduire le risque de voir des conflits locaux dégénérer en guerre globale.

Les comptes rendus officiels des séances plénières de l'Assemblée générale sont publiés par séance, sous forme de fascicules séparés qui sont ultérieurement réunis en volumes par session. Un fascicule liminaire où figurent la table des matières et l'ordre du jour est publié pour chaque session.

8. D'autre part, la menace à la paix et à la sécurité internationales assume aujourd'hui des formes nouvelles, qu'il s'agisse de déroutements d'avions internationaux, qui mettent en danger la vie de passagers et d'équipages innocents, parfois détenus comme otages, et qui peuvent s'accompagner de la destruction de biens et de celle de l'avion le cas échéant, ou qu'il s'agisse de diplomates au service de leurs pays, qui sont quelquefois enlevés à leurs postes et tués. Ce sont là des problèmes graves que les Nations Unies se doivent d'examiner sérieusement. A l'échelon national comme sur le plan international, il faut élaborer des mesures et les appuyer solidement pour empêcher ces actes criminels, car ils constituent une menace aux relations internationales, font obstacle à l'entente internationale et mettent ainsi en danger la paix et la sécurité internationales.

9. L'action dans le domaine du désarmement est relativement lente. Le Secrétaire général, U Thant, a donné l'alerte, indiquant combien il est urgent que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies — et, ajouterai-je, le monde dans son ensemble — laissent de côté leurs anciennes querelles pour entreprendre tous ensemble de freiner la course aux armements.

10. En Afrique, l'anachronique Etat d'Afrique du Sud persiste dans toute la gloire de sa politique de répression, malgré les nombreuses résolutions des Nations Unies qui ont condamné ses pratiques d'*apartheid* en tant que violations des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les efforts déployés par les Nations Unies pour soutenir le droit du peuple de la Namibie à la libre détermination et à l'indépendance, selon les dispositions de la Charte et de la résolution 1514 (XV), sont contrecarrés par les lois de répression et strictement mises en oeuvre par l'Afrique du Sud, Membre fondateur des Nations Unies et signataire de la Charte. En Rhodésie, le régime illégal de répression persiste, contrairement aux intérêts de la majorité de la population africaine; les territoires portugais de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) demeurent sous le joug du colonialisme, tout cela malgré la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

11. De plus, il faut bien tenir compte du fait inéluctable que le plus grand obstacle à la réalisation des principes de la Charte vient de ce que la politique de puissance, manifeste ou dissimulée, continue d'opérer dans les relations internationales. La notion de politique de puissance, qu'elle soit l'instrument du nationalisme ou celui de l'extrémisme idéologique, est l'ennemie naturelle de l'ordre international qu'envisageait la Charte. Le patriotisme, l'orgueil national ou la conviction idéologique peuvent et doivent assumer des formes nouvelles et plus fécondes que les conceptions anciennes de domination politique et de puissance matérielle. Il y a là un défi à l'intelligence des hommes d'Etat et au génie politique de toutes les régions du monde.

12. Ces situations et d'autres situations semblables constituent un obstacle à l'ordre international, et force est bien de se demander, comme on le fait parfois, si les Nations Unies sous leur forme actuelle n'ont pas dépassé leur utilité.

13. Néanmoins, dans certains domaines, les Nations Unies peuvent s'honorer de quelques réussites. Dans les domaines de la santé et de l'enseignement, les Nations Unies, par

l'intermédiaire de leurs institutions spécialisées, ont accompli une oeuvre constructive et importante. Mais, venant d'un petit pays, je voudrais m'attarder un moment sur la coopération internationale en vue du développement.

14. Au cours des 20 dernières années, le transfert des ressources des pays développés aux pays en voie de développement s'est fait à un rythme sans précédent dans l'histoire. La croissance économique d'un grand nombre de pays en voie de développement s'est donc, dans bien des cas, déroulée plus vite qu'elle ne l'avait jamais fait dans les pays industrialisés, à une étape semblable de leur propre histoire.

15. Tout cela paraît fort bon. Mais lorsque nous songeons au faible niveau du développement après le départ des puissances coloniales, nous nous rendons compte que, même en présence de ce taux de développement, le niveau de vie d'un grand nombre de pays en voie de développement n'a pas été suffisamment modifié.

16. Tandis que nous siégeons ici, dans ce cadre agréable, nous devrions, afin d'avoir le sentiment plus net des réalités, nous rappeler sans cesse que plus des deux tiers de l'humanité continuent de vivre dans des conditions de lamentable pauvreté, de maladie et de retard social. Ces circonstances ne sont pas favorables à l'amitié internationale. Les différences économiques sont une menace aussi grave à la paix que les divergences idéologiques.

17. Malgré cela, nous constatons malheureusement que l'appui international donné au développement a continué de décliner depuis le début des années 60 et que l'écart toujours plus vaste qui sépare les pays développés des pays en voie de développement demeure une question centrale de notre temps. Certains des pays donateurs ont perdu de leur enthousiasme pour l'aide au développement, peut-être parce qu'ils s'attendaient, par manque de clairvoyance, à un développement immédiat dans les pays destinataires, ou bien parce que, dans bien des cas, cette entreprise ne semble plus être politiquement avantageuse, ou encore en raison de la gravité croissante des inégalités sociales, des problèmes urbains et du milieu auxquels ils doivent faire face chez eux.

18. Certains pays en voie de développement, de leur côté, commencent à manifester de la déception et de l'impatience à l'égard de leur programme de développement. Le développement économique est conçu comme le prolongement de la lutte pour l'indépendance politique et l'on s'était attendu à une prospérité facile et immédiate. Malheureusement il ne peut en être ainsi. Un développement économique réel, à base large, est le résultat d'un processus long et souvent difficile.

19. Sans trop approfondir tous les problèmes du développement, je voudrais inviter les pays riches à ne pas se laisser de leur programme d'assistance, si ce n'est pour des raisons morales, du moins dans le souci éclairé et constructif de leurs propres intérêts. L'utilisation la plus complète possible des ressources de ce monde, qu'elles soient humaines ou matérielles, profitera aussi bien aux pays riches qu'aux pays pauvres, en entraînant un accroissement du commerce international.

20. C'est dans le domaine du commerce que peut être réalisée la croissance économique la plus solide et la plus viable. L'encouragement des exportations est indispensable aux pays en voie de développement. Les exportations permettent de transformer leurs ressources en devises étrangères, et plus ils auront de devises étrangères à leur disposition moins ils auront besoin d'assistance. Et c'est de ce point de vue que les pays développés pourraient vraiment effectuer les changements les plus utiles, à condition de le vouloir.

21. Les problèmes de l'instabilité des prix des produits de base et les tendances défavorables qui affectent les produits de base des pays en voie de développement sont connus. Ces pays, par contre, sont contraints de payer plus cher les produits manufacturés et les biens d'équipement importés. Cela étant, je voudrais demander, comme l'a déjà fait la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>1</sup>, que les pays industriels abaissent les barrières au commerce telles que les contingents d'importation stricts et discriminatoires et les règlements de toute espèce imposés aux produits qui intéressent spécialement les pays en voie de développement.

22. Dans le passé, nous avons ajouté trop de foi aux paroles. Pour l'avenir nous devons tendre vers ce qui est faisable et veiller à ce que ce soit réalisé. Notre charte prévoit tout ce qui est actuellement possible dans un monde d'Etats indépendants et souverains, mais nous devons en assurer une mise en oeuvre plus complète. Nous devons appliquer les dispositions touchant la sécurité. Nous devons nous attacher davantage à notre devoir, qui consiste à rechercher le règlement pacifique de nos différends internationaux. Nous devons consacrer plus de temps, d'efforts et de ressources à la lutte contre la pauvreté, la maladie, la discrimination et l'analphabétisme. Nous devons, par la coopération internationale, résoudre les problèmes que cette décennie 70 pose au monde: mettre fin aux guerres, aux conflits, à la course aux armements; éliminer les menaces de surpeuplement et de pollution; établir des régimes adaptés aux nouvelles ressources que la science met à notre disposition au fond des mers et dans l'espace extra-atmosphérique.

23. Dans le monde d'aujourd'hui, aucune nation ne peut être une île à elle seule. La nécessité d'être de l'Organisation des Nations Unies, où nous pouvons nous retrouver et chercher à résoudre nos problèmes communs est dictée par les réalités de la vie actuelle. Nous devons regarder ces réalités en face. Nous devons chercher à remplacer l'intérêt national par l'intérêt international. Les épreuves qui se présentent à nous sont donc immenses, tandis que nous sommes aujourd'hui réunis pour cette vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

24. Le thème du vingt-cinquième anniversaire est "paix, justice et progrès". Nous savons que la paix et la justice sont aujourd'hui des produits assez rares. Ce sont deux principes dont nous faisons constamment l'éloge en paroles mais que nous dénions souvent dans nos actes. Mais la paix et la justice sont deux produits qui comportent beaucoup d'éléments. De plus, elles sont inextricablement liées l'une à l'autre. Pour leur permettre de s'affirmer, il faut avant tout que les Etats se montrent toujours plus disposés à confier à un tiers la solution de leurs différends. Ils doivent accepter

de donner une substance réelle à leurs obligations conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

25. La paix et la justice sont indispensables à notre survie. Même si les résultats n'ont pas toujours été bons, même s'il y a quelque raison d'être déçu, je persiste à croire que les Nations Unies sont indispensables à la paix et à la justice. Est-il possible d'imaginer un monde où n'existerait aucune organisation internationale de l'ampleur des Nations Unies et dans lequel pourraient s'épanouir la paix et la justice internationales? A cette question, je réponds non avec vigueur.

26. Dans cette recherche de la paix, de la justice et du progrès, je sais que les jeunes, les chefs de demain, ainsi que les femmes du monde entier sont appelés à jouer leur rôle. Je demande que cette possibilité leur soit donnée, dans leur pays comme sur le plan international.

27. Chers collègues, au moment où je m'appête à quitter cette tribune, je vous souhaite de réussir dans votre entreprise. Je suis certaine que vous accorderez à mon successeur la courtoisie, les égards et les sages conseils que vous m'avez prodigués l'an dernier. Nous devons faire de cette session un jalon qui marquera l'éternelle recherche de l'homme qui aspire à la paix, à la justice et au progrès.

28. Monsieur le Secrétaire général, je vous remercie de votre amabilité, de vos conseils et de votre aide durant mon mandat. Je remercie également vos collaborateurs de leur concours.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Pouvoirs des représentants à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale:

##### a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

29. La PRESIDENTE PROVISoire (*interprétation de l'anglais*): L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, désigne, sur proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. Je propose que, pour la vingt-cinquième session ordinaire, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des Etats Membres suivants: Australie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Irlande, Libéria, Mauritanie, Pologne et Union des Républiques socialiste soviétiques.

30. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que ces Etats sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Election du Président

31. La PRESIDENTE PROVISoire (*interprétation de l'anglais*): J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de l'Assemblée

<sup>1</sup> Session tenue à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968.

générale pour la vingt-cinquième session ordinaire. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

*Sur l'invitation de la Présidente provisoire, M. Roman (Nicaragua) et M. Ohin (Togo) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés:	125
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	125
Abstentions:	1
Nombre de votants:	124
Majorité requise:	63

*Nombre de voix obtenues:*

M. Hambro (Norvège) . . . . .	122
M. Piñera (Chili) . . . . .	1
M. Baroodi (Arabie Saoudite) . . . . .	1

*Ayant obtenu la majorité requise, M. Edvard Hambro (Norvège) est élu Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.*

32. La PRÉSIDENTE PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*): Je félicite très sincèrement M. Hambro et je l'invite à bien vouloir assumer la présidence de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

*M. Hambro prend place au fauteuil présidentiel.*

*Allocution de M. Edvard Hambro, président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale*

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je remercie sincèrement l'Assemblée de la confiance qu'elle m'a manifestée en m'appelant à la présidence de sa vingt-cinquième session. Je ferai de mon mieux pour servir l'Assemblée et l'Organisation dans l'esprit de la Charte et conformément au très grand exemple que m'ont donné ceux qui m'ont précédé à cette tribune et, plus récemment, Mme Angie Brooks-Randolph, secrétaire d'Etat adjoint du Libéria, à laquelle nous rendons tous hommage pour la chaleur de sa personnalité, pour son long dévouement à l'Organisation des Nations Unies et à ses travaux et pour la façon dont elle a su nous mener à bon port pendant la dernière session de l'Assemblée générale.

34. Je compterai avec gratitude sur la coopération de toutes les délégations et particulièrement sur le concours des vice-présidents et des présidents des grandes commissions. Je tiendrai compte également des sages conseils de notre très éminent et très aimé Secrétaire général et m'appuierai sur l'expérience de mon ancien ami et collaborateur de plus de 25 ans, M. Constantin Stavropoulos, et de tous ses collaborateurs compétents.

35. L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour sa vingt-cinquième session et nous marquons cet événement par une commémoration solennelle. Cependant, le respect du cérémonial ne suffit pas. Nous devons mettre à profit cette occasion pour porter un jugement neuf sur notre expérience passée et sur notre situation actuelle, et pour formuler des plans plus satisfaisants en vue d'un avenir dont nous ne percevons encore que les vagues contours.

36. L'Assemblée nous a déjà fourni un cadre pour cette tâche en choisissant pour la célébration de notre anniversaire le thème central de "paix, justice et progrès". Cette exigeante devise, où chaque élément est tributaire des deux autres à la fois, résume dans son extrême simplicité et sa très grande généralité tout ce que l'humanité espère de l'Organisation des Nations Unies.

37. Les attitudes adoptées à l'égard du progrès ont pu varier d'une époque à l'autre; mais l'humanité a toujours lutté pour améliorer son sort. Depuis qu'ont été révélés les secrets de l'atome, la société et les sciences qu'elle engendre se sont développées plus vite qu'en aucune autre époque de l'histoire du monde, pour le meilleur ou pour le pire. Nous avons pénétré jusqu'à l'infinitésimal depuis l'atome jusqu'au neutron et à l'électron, et même jusqu'à l'antimatière. Nous nous sommes élevés jusqu'aux régions infinies. Nous avons exploré le vaste espace qui nous entoure. Nous sommes descendus jusqu'aux profondeurs des océans. L'humanité est en train de bâtir un monde contrôlé par les ordinateurs et nous avons commencé à pénétrer les mystères du processus chimique de la vie ainsi qu'à nous approprier les moyens d'agir sur la pensée et sur les émotions.

38. Cependant, nos progrès ont été inégaux. Le patrimoine matériel du monde s'est accru en raison de l'essor pris par les sciences. Cependant, des millions d'hommes, aujourd'hui, semblent être condamnés à une vie misérable, en proie à des conditions d'existence sordides et à la faim. Et nous savons que si les innovations scientifiques et le progrès technique nous ont apporté des bienfaits, ils ont aussi fait naître des forces de destruction plus redoutables que jamais puisqu'elles englobent la menace d'une annihilation par les forces nucléaires. Les progrès réalisés dans la médecine et la santé publique ont permis un accroissement démographique sans précédent. Toutefois, nous n'avons pas suffisamment amélioré notre capacité de nourrir ces millions supplémentaires d'êtres humains ni de leur fournir un emploi rémunérateur. La stabilité sociale est compromise et la survie même de l'humanité est en jeu.

39. Dans notre poursuite du progrès matériel, nous nous sommes montrés avides et ignorants. La dégradation du milieu où nous vivons est venue avec l'abondance. Notre atmosphère est contaminée; nos eaux sont empoisonnées; la vie sur la terre et dans les océans est altérée et les ressources vitales sont en voie de destruction. C'est là un prix que notre monde ne pourrait se permettre de payer pendant longtemps. Le délabrement du milieu humain s'accélère et il doit être enrayeré par une action immédiate et concertée. En effet, la pollution ne connaît pas les frontières nationales, ne reconnaît pas la souveraineté politique et en dernière analyse ne fait pas de distinction entre le riche et le pauvre.

40. Etant donné la rapidité du progrès, une rupture est apparue dans le cours harmonieux du développement et de l'adaptation sociale des époques précédentes, et l'homme se trouve en proie à des conflits spirituels. Les jeunes remettent en cause les valeurs traditionnelles et leur applicabilité aux situations nouvelles.

41. La justice, le deuxième élément de notre devise, est une valeur abstraite. Elle est liée à certaines notions que nous avons tous acceptées, dont la notion d'égalité. Celle-ci comprend l'égalité et la souveraineté de toutes les nations et

la possibilité pour tous les individus de bénéficier du même traitement. Elle englobe le droit de tous les peuples à la libre détermination. Elle comporte aussi le droit de tous les hommes à certaines libertés fondamentales et le respect de la dignité de chaque être humain. La notion de justice va toutefois encore plus loin: elle signifie moins d'égoïsme national et une volonté plus grande de consentir des sacrifices en vue du but commun. Elle signifie que chacun a droit à un niveau de vie minimum et que toutes les nations doivent se répartir équitablement les fruits des progrès techniques et économiques.

42. Notre conception de la justice s'inscrit toujours dans le contexte des réalités sociales. La justice suppose le partage de certaines valeurs fondamentales et la volonté de respecter certaines normes de conduite sans lesquelles aucune société ne peut survivre. Une tradition d'habitudes communes et de convictions partagées est une source de droit. Mais le droit n'est pas seulement tradition. Le droit doit permettre le développement et faciliter l'évolution. Le droit doit être fondé à la fois sur la justice et sur la tradition, de façon à pouvoir assurer l'équilibre entre les désirs et les intérêts contradictoires des forces sociales concurrentes et à pouvoir les concilier sans qu'il y ait recours à la force.

43. Paix, justice, progrès — la paix dépend de la justice et du progrès. La guerre est la négation de la justice et un affront à l'idée de progrès.

44. L'objectif principal des Nations Unies est de maintenir et de sauvegarder la paix internationale. Les principaux organes de l'ONU ont pour tâche essentielle, et les Etats Membres comme obligation fondamentale, d'œuvrer sans cesse en ce sens.

45. La paix n'est pas la simple absence de tout conflit armé. Même lorsqu'il n'y a pas de guerre, il n'y a pas de paix. Lorsque les nations dépensent des sommes astronomiques pour s'armer les unes contre les autres, il n'y a pas de paix. Lorsque les armements l'emportent sur le souci d'assurer un niveau de vie respectable à chacun, il n'y a pas de paix. La paix exige un engagement constant de la part de tous les membres de la communauté internationale. Toute décision engageant la vie internationale doit être une victoire nouvelle pour la paix. Le besoin de paix, les impératifs de la justice, les promesses et l'ambivalence du progrès constituent la base de notre étude du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et des moyens d'améliorer les procédures et les mécanismes institués par la Charte.

46. Au cours des 25 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle indispensable dans le maintien de la sécurité mondiale. Nous avons évité une guerre mondiale et un holocauste nucléaire.

47. En revanche, il y a eu beaucoup trop de conflits et de crises internationales graves. Certains d'entre eux, qui se manifestent aujourd'hui, causent de grandes souffrances et prélèvent chaque jour leur tribut de vies humaines. Certains conflits procèdent des bouleversements créés par la seconde guerre mondiale. D'autres sont d'origine plus récente et prouvent que la communauté internationale n'a pas encore développé suffisamment son aptitude à résoudre ses différends politiques sans recourir à la force.

48. Il s'est produit au cours de ces derniers mois des événements qui ont pu donner un nouvel espoir aux masses angoissées. Des progrès ont peut-être été réalisés dans les conversations sur la limitation des armements stratégiques; l'ONU est à nouveau appelée à jouer un rôle pour faciliter un règlement de la question du Moyen-Orient; deux grandes nations européennes, enfin, se sont engagées à éviter de recourir à la force.

49. Ces faits intervenus récemment ont une caractéristique commune et encourageante. Les gouvernements ont décidé que la formule des négociations diplomatiques a plus de chances de mener à un but recherché que le recours à la force, ouvertement ou par des menaces implicites. Opter pour la négociation et la diplomatie et non pour l'action violente semble être un choix tout à fait rationnel. Cela montre que l'on reconnaît que certains intérêts communs prédominants sont plus forts que les objectifs particuliers immédiats.

50. Le monde est en effet devenu plus petit et les hommes plus interdépendants. Les événements qui se produisent dans une partie du monde nous affectent tous. Des différends entre deux nations sont susceptibles d'avoir des conséquences fatales pour des tiers et pour toute l'humanité. Ce qui se passe au sein d'une nation peut avoir des répercussions très graves sur d'autres nations. Notre technique en rapide évolution nous offre de nouveaux domaines d'activités. Nous avons acquis de nouveaux moyens de dominer le milieu physique où nous vivons, mais nous courons en même temps le risque de le détruire. Faire en sorte que la science soit la servante de l'humanité et non l'inverse est une tâche qui s'impose à l'Organisation mondiale.

51. Pour affronter efficacement ces réalités du monde d'aujourd'hui, nous aurons à instituer de nouveaux modes de coopération internationale. Il se peut que nous devions repenser certains des principes qui ont jusqu'ici régi la vie internationale. Celui de la souveraineté nationale a été un instrument de libération des peuples et reste, dans l'esprit de beaucoup, la garantie ultime de la sauvegarde de l'identité nationale et du maintien d'une diversité culturelle à laquelle nous tenons. Mais devant les problèmes de l'avenir, problèmes qui englobent et dépassent le domaine des conflits politiques, il faut apprendre à coopérer d'une manière nouvelle en vue de parvenir à des solutions concertées. Chaque nation doit apprendre à tenir compte des intérêts communs de la collectivité mondiale. Il faut que nous comprenions que nous sommes dépendants les uns des autres et que cela exigera à l'avenir une solidarité internationale accrue. La société internationale fragmentaire que nous avons connue est dépassée. Nous sommes maintenant dans une phase de transition et nous tournons nos regards vers la communauté organisée et intégrée de demain.

52. L'organisation future de la société internationale doit être fondée sur des procédures concertées et acceptées permettant de régler les différends politiques conformément aux règles d'un droit international plus efficace. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions protéger les droits et la dignité humaine de chaque individu, organiser le commerce et les communications internationales, assurer le développement économique et améliorer les conditions sociales dans tous les pays. Le mécanisme permettant d'atteindre ces objectifs peut revêtir des formes diverses, mais il semble que

nous aurons inévitablement à rechercher des formes plus efficaces de collaboration internationale organisée, tant à l'échelle mondiale que régionale. On peut envisager un réseau d'organisations internationales en expansion régulière parmi lesquelles l'ONU aurait un rôle de premier plan du fait de son caractère plus général et de son autorité. Le droit de participer effectivement aux activités de ce réseau d'organisations internationales ne doit être refusé à aucune nation.

53. La communauté internationale doit faire un effort délibéré pour évoluer en ce sens. Nous espérons et nous voulons croire que tous les Etats, tant les superpuissances que les petites nations, sont disposés à renforcer l'Organisation de manière à nous permettre de prendre des mesures concertées dans tous les domaines en vue de résoudre nos problèmes communs. L'histoire de ces 25 dernières années nous offre quelques encouragements. Nous devrions savoir maintenant que les affrontements et les violences de tous ordres mènent à une polarisation et à une aggravation des conflits. Le règlement de nos litiges ne peut être fondé que sur la tolérance, la négociation et la conciliation. L'expérience commune acquise en travaillant ensemble au sein de l'ONU a été à l'origine d'une évolution progressive des manières de voir et des convictions des hommes qui sont à la tête des nations. Des dirigeants nationaux de plus en plus nombreux semblent se rendre compte qu'il est absolument nécessaire de modifier certains des modes traditionnels de conduite internationale. Aujourd'hui, les nations commencent à subordonner leurs intérêts nationaux aux intérêts communs de l'humanité, conformément aux principes fondamentaux démocratiques de la Charte.

54. Notre charte, fruit de quelques semaines fiévreuses d'intense activité à San Francisco, a survécu à la critique, a surmonté l'obstructionnisme et triomphé d'une grave méfiance internationale. Il se peut que les perfectionnistes ne la trouvent pas satisfaisante et insistent, comme ils l'ont fait parfois, pour qu'elle soit révisée. Toutefois, l'expérience de 25 années a montré que la Charte s'est révélée suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution constante des besoins et des circonstances et pour fournir un cadre, un mécanisme permettant des négociations sérieuses, lequel n'a cessé d'être amélioré depuis les premières années de notre organisation.

55. Ce mécanisme, il faut encore le développer et le perfectionner. En particulier, il est nécessaire d'accroître les moyens de règlement pacifique des différends internationaux. Il nous faut améliorer nos méthodes de règlement pacifique pour faire en sorte que l'ONU soit en mesure d'intervenir avant qu'une situation ne se détériore à un degré tel que la paix, la justice et la raison cèdent à la violence et à la force.

56. D'autre part, il faut aussi améliorer la capacité de faire face à tous les problèmes que pose le développement économique et social. Il ne suffit pas, en effet, de concentrer les efforts sur le maintien de la paix. L'Organisation doit également développer sa capacité à établir la paix. Nous ne devons pas seulement mettre un terme à l'usage de la force et assurer le règlement pacifique des différends. Nous devons également nous attaquer aux tares mêmes de la société contemporaine, qui poussent les hommes à réagir par la

violence devant le désespoir de leur condition. Certains de ces problèmes ont trait à la mise en valeur et à la répartition des biens matériels. D'autres concernent les mobiles idéologiques et psychologiques qu'inspirent les actes des hommes. L'antagonisme racial, le mépris des droits de l'homme fondamentaux et l'intolérance entre groupes peuvent constituer des menaces pour la paix internationale au même titre que les conflits entre nations.

57. L'Organisation des Nations Unies a reconnu qu'une nation n'est que la somme des hommes et des femmes qui la composent et que la force d'un pays dépend de la liberté et du bien-être de ses citoyens. Nous avons reconnu les droits de l'individu et nous savons que la souffrance et l'humiliation des êtres humains de par le monde est finalement ce qui doit nous préoccuper tous. La pratique de l'Organisation a montré qu'il n'est plus possible de dire que les violations flagrantes des droits de l'homme tombent exclusivement sous le coup de la juridiction interne des Etats. Tous les hommes possèdent le droit au respect et à la dignité, quelles que soient leur race, leurs croyances et leur culture. Il faut qu'ils aient le droit de vivre et de travailler en paix et de recevoir leur part du progrès matériel. Pour assurer la pleine jouissance de ces droits, l'ONU aura besoin de fonds plus abondants en vue du développement économique et social, et d'activités humanitaires, et il lui faudra mettre au point des procédures meilleures et plus efficaces pour défendre les droits et les valeurs de la personne humaine.

58. Nous n'atteindrons notre but qu'avec l'appui et l'intérêt des hommes et des femmes du monde entier, de ceux qui suivront les délibérations de l'Assemblée générale lors de sa session d'anniversaire. Ceux qui observent l'ONU de l'extérieur ont pu éprouver, au cours des 25 dernières années, des déceptions plus profondes que ceux d'entre nous qui travaillent au sein de l'Organisation, qui voient les progrès prudents accomplis et les modestes petits triomphes qui nous encouragent à persévérer. Notre tâche aujourd'hui est de rallumer l'enthousiasme de l'opinion publique et de rétablir la confiance de millions de personnes qui ont mis leurs espoirs dans nos travaux.

59. Nous savons quels sont les problèmes à résoudre et nous disposons des moyens nécessaires. Il nous faut également posséder la volonté d'agir avec un sens réfléchi du besoin qu'ont tous les pays de progrès, de justice et de paix. Mettons-nous honnêtement et avec humilité à la tâche et concentrons nos efforts sur tout ce que nous avons en commun et sur tout ce qui nous unit.

#### *Organisation des travaux*

60. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'article 105 du règlement intérieur de l'Assemblée générale prévoit que chaque commission élit son président, en tenant compte d'une répartition géographique équitable, de l'expérience et de la compétence personnelle des candidats. Conformément à la pratique établie dans le passé, nous allons maintenant tenir des réunions successives de chacune des principales commissions; ces réunions vont avoir lieu dans la salle de l'Assemblée.

*La séance est levée à 16 h 35.*